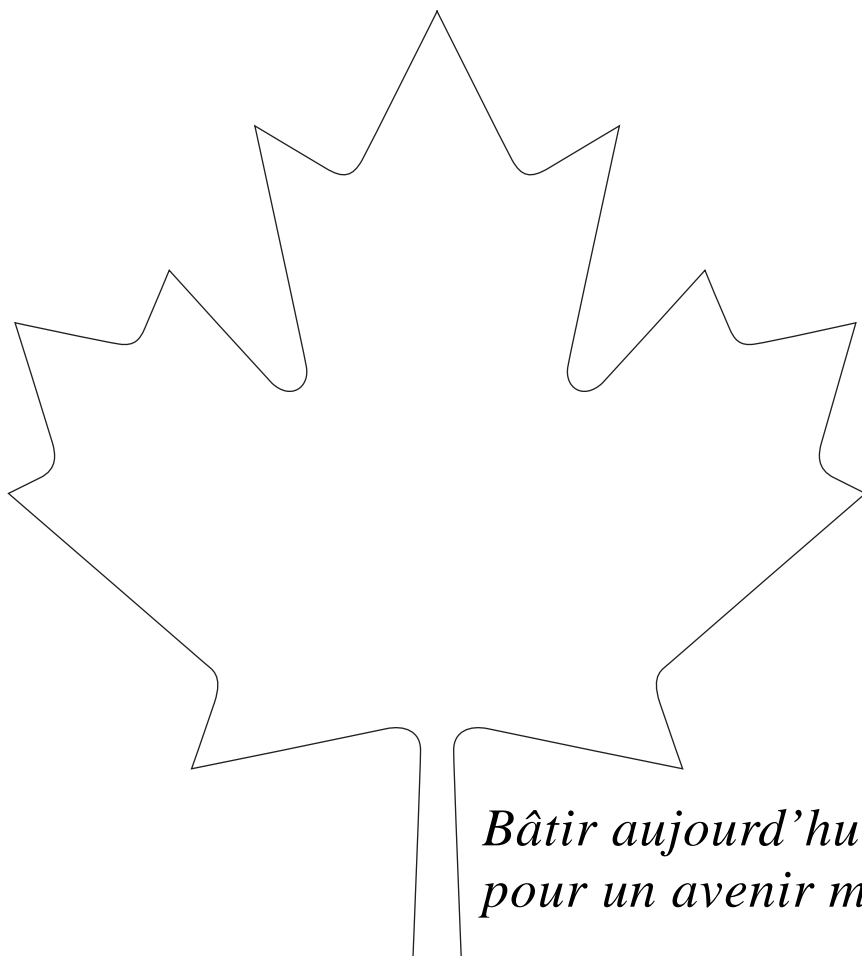


LE BUDGET EN BREF DE 1999



*Bâtir aujourd'hui
pour un avenir meilleur*

Le ministre des Finances
l'honorable Paul Martin, c.p., député

le 16 février 1999



Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada

Dans la présente publication, les termes du genre masculin
utilisés pour désigner des personnes englobent
à la fois les femmes et les hommes.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (1999)
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire
ces documents doit être adressée à Travaux publics
et Services gouvernementaux Canada.

On peut obtenir des exemplaires en s'adressant au :

Centre de distribution de Finances Canada
300, avenue Laurier Ouest, Ottawa K1A 0G5
Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

ou dans les librairies participantes.

Également diffusé sur Internet à l'adresse suivante :
<http://www.fin.gc.ca/>

This document is also available in English.

N° de cat. : F1-23/1999-2F
ISBN 0-662-83478-X



« Ce budget démontre que les finances de la nation n'ont jamais été en meilleur état depuis une génération – et que de nouveaux progrès se trouvent maintenant à notre portée.

Il donne suite à la priorité la plus urgente des Canadiens : le renforcement du système de santé d'aujourd'hui et de demain.

Il dote les Canadiens des outils de la réussite pour le XXI^e siècle.

Et il accorde, pour la première fois depuis des années, un allègement fiscal à tous les contribuables, et ce, sans faire appel à des emprunts. »

Le ministre des Finances, Paul Martin
Le discours du budget de 1999

Bâtir aujourd'hui un avenir meilleur

Le budget de 1999 renforce le plan du gouvernement en vue de bâtir une économie forte et une société solidaire, une société qui offre une meilleure qualité de vie à tous les Canadiens. Les mesures prises aujourd'hui permettront de bâtir un avenir meilleur pour les Canadiens et les Canadiennes.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a suivi avec détermination une stratégie visant à améliorer la qualité de vie des Canadiens. Il a ainsi favorisé la création d'emplois bien rémunérés, la croissance de la productivité et l'égalité des chances pour tous, et il a prévu des mesures d'aide aux personnes qui en ont besoin.

Cette stratégie a été présentée pour la première fois par le premier ministre, à Québec, le 18 septembre 1994. Elle a été exposée dans le document intitulé *Nouveau cadre de politique économique*, et elle sous-tend les mesures prises dans le cadre des cinq derniers budgets ainsi que dans celui-ci.

La stratégie s'articule autour de trois éléments.

Le maintien d'une saine gestion économique et financière

- La vigueur de la croissance économique et la réduction du fardeau de la dette permettent au gouvernement d'effectuer des investissements clés et d'accorder des allègements fiscaux.

L'investissement dans les grandes priorités économiques et sociales

- L'investissement dans les soins de santé, dans l'accès au savoir et au perfectionnement des compétences, et dans d'autres secteurs importants haussent la qualité de vie des Canadiens et leur employabilité.

Les allègements fiscaux et l'amélioration de l'équité fiscale

- Des impôts moins élevés signifient une augmentation du revenu disponible et partant, un meilleur niveau de vie. Des impôts moins élevés se traduisent également par une hausse de la rémunération, de l'épargne et des placements.

Ces trois éléments se combinent de façon à hausser la qualité de vie et le niveau de vie des Canadiennes.

Maintien d'une saine gestion économique et financière

Les facteurs économiques fondamentaux au Canada demeurent solides, et ils ont aidé le pays à faire face aux récents bouleversements économiques qui ont secoué la planète.

Les taux d'intérêt sont demeurés bas en 1998, malgré la volatilité des marchés financiers causée par les retombées de la crise asiatique.

L'emploi a grimpé en flèche, les 453 000 emplois qui ont été créés en 1998 ayant fait suite à une progression déjà impressionnante de 368 000 emplois en 1997. Il s'agit là du meilleur rendement annuel de la décennie, supérieur à la performance de tous les autres pays du G-7.

Cette augmentation s'est poursuivie en janvier 1999, 87 000 emplois ayant été créés.

Près de 40 % des emplois créés en 1998 sont occupés par des jeunes Canadiens, qui ont profité de la plus forte croissance annuelle de l'emploi en plus de 25 ans. Cette performance spectaculaire a ramené le taux de chômage à 7,8 % en janvier 1999, le niveau le plus bas depuis juin 1990.

Cette année, le Fonds monétaire international et l'Organisation de coopération et de développement économiques prévoient tous deux que le Canada sera parmi les chefs de file du G-7 pour la croissance économique et qu'il dominera pour la création d'emplois.

Nul ne s'attendait à ce que le déficit soit éliminé aussi rapidement. Le Canada n'a mis que quatre ans pour éliminer son déficit budgétaire, qui était de 42,0 milliards de dollars en 1993-1994. En fait, le Canada a dégagé un excédent de 3,5 milliards en 1997-1998, son premier excédent en 28 ans, et il l'a affecté au remboursement de la dette.

Le budget de 1999 poursuit la politique de saine gestion économique et financière.

Le budget de 1999 donne des résultats

Des budgets équilibrés ou excédentaires

- Le budget devrait être équilibré ou excédentaire en 1998-1999, le deuxième exercice consécutif sans déficit budgétaire. C'est la première fois que cela se produit depuis 1951-1952, il y a près d'un demi-siècle.
- Le gouvernement s'engage à équilibrer le budget, ou à faire mieux, tant en 1999-2000 qu'en 2000-2001. Ce sera la quatrième année consécutive où le budget sera équilibré ou excédentaire. Cela ne s'est vu qu'à deux reprises depuis la Confédération, il y a 132 ans.

Réduire la dette

- Dans la mesure où la réserve pour éventualités n'est pas nécessaire en 1998-1999, elle servira à réduire la dette publique.
- Le Plan de remboursement de la dette et la poursuite de la croissance économique maintiendront le ratio de la dette au produit intérieur brut (PIB) – le rapport entre la dette et la valeur de la production totale de l'économie – sur une trajectoire constamment décroissante.
- Le ratio de la dette au PIB devrait être de 65,3 % en 1998-1999, pour passer à un peu moins de 62 % d'ici 2000-2001 – comparativement à 71,2 % en 1995-1996.
- Les frais d'intérêt sur la dette ont chuté, passant d'un sommet de 36 cents sur chaque dollar de recettes fédérales à leur niveau actuel de 27 cents.

- La dette contractée sur les marchés – soit l'encours de la dette détenue par les investisseurs – devrait diminuer encore plus rapidement que la dette nette. Elle devrait descendre à environ 457 milliards de dollars en 1998-1999, en baisse d'environ 20 milliards par rapport au sommet de 476,9 milliards atteint en 1996-1997.
- D'après les normes comptables en vigueur dans la plupart des autres pays, le Canada affichera un excédent financier pour la troisième année consécutive en 1998-1999 – le seul pays du G-7 à enregistrer ce résultat.

Baisse soutenue des dépenses

- Les dépenses de programmes en proportion du PIB devraient reculer de 12,6 % cette année à 12 % en 2000-2001, leur plus bas niveau en 50 ans.

Investissement dans les grandes priorités économiques et sociales

Plus des trois quarts des nouvelles initiatives de dépenses prévues dans les budgets de 1998 et de 1999 sont axées sur deux grandes priorités des Canadiens – la majoration du financement des soins de santé, et l'accès au savoir et à l'innovation.

Améliorer les soins de santé pour les Canadiens

Renouveler les transferts aux provinces et aux territoires

Le budget prévoit des investissements importants pour aider les provinces et les territoires à donner suite aux préoccupations urgentes des Canadiens au sujet des soins de santé, notamment les listes d'attente, l'engorgement des salles d'urgence et les services de diagnostic.

Il contribue également à la mise en place d'un système de soins de santé plus solide, qui reflète les besoins changeants des Canadiens et garantit l'accès opportun à des soins de santé de haute qualité.

L'assurance-santé : le plus important investissement jamais effectué par le présent gouvernement

- Le budget investit dans l'assurance-santé en haussant les transferts aux provinces et aux territoires. Au cours des cinq prochaines années, les provinces et les territoires recevront 11,5 milliards de dollars de plus expressément pour les soins de santé. Il s'agit du plus important investissement ponctuel jamais effectué par ce gouvernement.
 - De cette somme, 8 milliards de dollars serviront à bonifier le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) et 3,5 milliards seront injectés immédiatement dans le TCSPS à même les crédits disponibles du présent exercice.
 - Si les provinces et les territoires recourent progressivement et de façon ordonnée à ces crédits supplémentaires au cours des trois prochaines années, le budget total des soins de santé augmentera de 2 milliards de dollars en 1999-2000 et en 2000-2001, puis de 2,5 milliards au cours de chacune des trois autres années de la période de cinq ans couverte par cet engagement.
 - Toutefois, les provinces et les territoires pourront puiser dans ce supplément au cours des trois prochaines années à un rythme qui servira au mieux les besoins de leur régime de soins de santé.
- L'ajout de 2,5 milliards de dollars fait passer la valeur des transferts en espèces en vertu du TCSPS de 12,5 milliards à 15 milliards de dollars, avec ce résultat que le budget du volet « santé » du TCSPS sera aussi important qu'avant l'amorce de la compression des dépenses, au milieu des années 1990.
- Si l'on ajoute à cela l'appréciation des transferts de points d'impôt en vertu du TCSPS, l'aide fédérale devrait atteindre un nouveau sommet d'ici 2001-2002, plus élevé même qu'avant les compressions.

Hausse de la péréquation

- Des hausses marquées de la péréquation ajouteront en outre aux ressources à la disposition des provinces moins prospères pour les services publics, y compris les soins de santé.
- Les paiements devraient atteindre 10,7 milliards de dollars cette année, soit 2,2 milliards de dollars de plus que prévu dans le budget de 1998.

- Le Parlement a déjà été saisi d'un projet de loi prévoyant la prorogation de la péréquation pour les cinq prochaines années. On prévoit que les paiements dépasseront de 5 milliards de dollars ceux des cinq dernières années, ce qui comprend des améliorations techniques totalisant environ 700 millions au cours de cette période.

Éliminer les disparités

- Selon la législation en vigueur, les disparités quant au mode de répartition du TCSPS entre les provinces auraient été réduites de moitié au cours des quatre prochaines années.
- Le présent budget propose d'éliminer complètement ces disparités d'ici trois ans. Toutes les provinces recevront alors le même montant de droits par habitant en vertu du TCSPS, de sorte que tous les Canadiens bénéficieront du même soutien au chapitre de la santé et des autres services sociaux.

Autres investissements en santé

Le budget renforce d'autres mécanismes par l'intermédiaire desquels le gouvernement fédéral contribue au système de santé et à la santé des Canadiens en investissant près de 1,4 milliard de dollars d'ici la fin de l'exercice et au cours des trois suivants par l'entremise de plusieurs initiatives.

Améliorer les systèmes d'information

- On améliorera les systèmes d'information sur la santé afin de mieux répondre aux besoins d'information des préposés aux soins de santé et des patients, et pour mieux rendre compte au public de la mesure dans laquelle le système de soins de santé répond à leurs besoins, comme le prévoit la nouvelle entente-cadre sur l'union sociale.

Promouvoir la recherche et l'innovation

- De nouveaux crédits permettront de stimuler la recherche et l'innovation en santé pour améliorer le diagnostic et le traitement des maladies, promouvoir des pratiques exemplaires de prestations des soins de santé et améliorer la santé et le bien-être des Canadiens.

Améliorer les services aux Premières nations et aux Inuit

- On améliorera les services de santé pour les Premières nations et les Inuit en insistant notamment sur les soins communautaires et les soins à domicile.

Prévenir les problèmes de santé

■ On multipliera les initiatives de prévention des problèmes de santé en renforçant les efforts visant à améliorer la nutrition prénatale, la salubrité des aliments et le contrôle des substances toxiques. D'autres mesures seront également prises pour améliorer la santé communautaire et en milieu rural, de concert avec les provinces, et pour s'attaquer au diabète, dont l'incidence est particulièrement élevée dans les collectivités autochtones.

Résumé

■ Si l'on tient compte des 6,5 milliards de dollars supplémentaires pour les transferts en espèces au titre du TCSPS pour les trois prochaines années, l'investissement de 1,4 milliard dans les initiatives qui précèdent signifie que l'on injectera au total 7,9 milliards dans la santé d'ici la fin du présent exercice et au cours des trois prochains.

Bâtir une économie forte grâce au savoir et à l'innovation

Le présent budget comprend des mesures dont la valeur totalise plus de 1,8 milliard de dollars pour le reste de l'exercice 1998-1999 et les trois suivants afin de renforcer la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances, et d'autres investissements dans le savoir et l'innovation annoncés dans les budgets précédents.

Les mesures sont conçues pour appuyer la création, la diffusion et la commercialisation du savoir en renforçant les installations de recherche du Canada, en améliorant les perspectives de recherche de pointe, en élaborant de meilleures façons d'utiliser l'autoroute de l'information et en renforçant les programmes fédéraux qui investissent avec des entreprises pour transformer des nouvelles idées en produits et services.

Ces mesures appuient aussi directement la création d'emplois, plus particulièrement pour les jeunes.

La création du savoir

- Dans le présent budget, le gouvernement investit 200 millions de dollars de plus dans la Fondation canadienne pour l'innovation en 1998-1999. Compte tenu des sommes versées en 1998, on prévoit que, de ce montant, 100 millions seront affectés à la recherche dans les domaines de l'environnement, des sciences et du génie.
- En outre, des fonds supplémentaires de 176 millions de dollars sont accordés pour le reste du présent exercice et les trois suivants aux trois conseils subventionnaires – le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches en sciences humaines et le Conseil national de recherches pour appuyer les activités de recherche-développement en biotechnologie.

La diffusion du savoir

Dans le cadre du programme gouvernemental visant à faire du Canada l'un des pays les plus branchés au monde d'ici l'an 2000, le budget prévoit des fonds de 96 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour appuyer l'initiative GéoConnexions, qui rendra accessible l'information géographique sur le Canada, ainsi que le programme des Collectivités ingénieuses dans chaque province, dans le Nord et dans une collectivité autochtone.

La commercialisation du savoir

Pour que l'innovation demeure la principale source de gains de productivité et d'amélioration du niveau de vie, le savoir doit être appliqué à la création de produits et de procédés de production, favorisant ainsi la croissance économique et l'emploi.

- Au cours des trois prochaines années, des fonds supplémentaires de 150 millions de dollars seront affectés au programme Partenariat technologique Canada, de façon à aider les entreprises à commercialiser des méthodes et des produits novateurs.
- Le programme des Réseaux de centres d'excellence, qui appuie le transfert du savoir entre les chercheurs de haut calibre et le secteur privé au Canada, recevra une somme supplémentaire de 90 millions de dollars au cours des trois prochaines années.
- L'Agence spatiale canadienne se voit accorder des crédits supplémentaires de 430 millions de dollars sur les trois prochaines années, après quoi son budget se stabilisera à 300 millions par année.

- Le gouvernement injectera également 50 millions de dollars supplémentaires dans la Banque de développement du Canada (BDC) en faisant l'acquisition d'actions; la BDC sera ainsi plus à même de fournir des crédits supplémentaires aux entreprises axées sur le savoir et les exportations.

Le soutien de l'emploi

- Deux initiatives annoncées récemment se traduiront par un financement additionnel de 795 millions de dollars pour la Stratégie emploi-jeunesse et le Fonds canadien pour la création d'emplois.

Allégements fiscaux et amélioration de l'équité fiscale

Le budget de 1999 renforce celui de 1998

Hausse du revenu en franchise d'impôt

- Le budget de 1998 prévoyait une hausse de 500 \$ du revenu que les Canadiens à faible revenu pouvaient recevoir en franchise d'impôt. Le budget de 1999 porte ce montant à 675 \$ et étend cette mesure à tous les contribuables.
- Cette hausse de 675 \$ fait plus que compenser l'effet de l'inflation, depuis 1992, sur la valeur du montant en franchise d'impôt.

Élimination de la surtaxe de 3 %

- Le budget de 1998 a amorcé l'élimination de la surtaxe de 3 % en la supprimant entièrement pour les contribuables dont le revenu ne dépassait pas 50 000 \$ environ et en la réduisant pour ceux dont le revenu se situait entre 50 000 \$ et 65 000 \$. Le budget de 1999 complète le processus en éliminant la surtaxe pour tous les contribuables.

Bonification de la Prestation fiscale canadienne pour enfants

- Le budget de 1998 consacrait 850 millions de dollars – en plus des 850 millions déjà prévus dans le budget de 1997 – à la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), destinée exclusivement aux familles à faible revenu.

- Le budget de 1999 présente le mécanisme d'application de cette aide accrue, dont les administrations fédéral, provinciales et territoriales ont convenu. Il prévoit en outre une hausse supplémentaire de 300 millions de dollars de la PFCE en faveur des familles à revenu modeste ou moyen.

Allègements d'impôt substantiels

- Les mesures prévues dans le budget de 1998 se traduiront pour les Canadiens par des allègements fiscaux de 2,4 milliards de dollars en 1999-2000, de 3,2 milliards en 2000-2001 et de 3,3 milliards en 2001-2002, soit 8,8 milliards pour les trois exercices.
- Les mesures proposées dans le budget de 1999 fourniront aux Canadiens des allègements fiscaux supplémentaires de 1,5 milliard en 1999-2000, de 2,8 milliards en 2000-2001 et de 3,4 milliards en 2001-2002. Les réductions d'impôt prévues dans le budget de 1999 s'élèvent à 7,7 milliards pour les trois exercices.
- Ensemble, les budgets de 1998 et de 1999 prévoient des allègements fiscaux de 3,9 milliards en 1999-2000, de 6,0 milliards en 2000-2001 et de 6,6 milliards en 2001-2002, soit 16,5 milliards pour les trois exercices.
- Les budgets de 1998 et de 1999, si l'on y ajoute la réduction de 800 millions de dollars des cotisations d'assurance-emploi (AE) pour 1999-2000, prévoient des allègements fiscaux de 17,3 milliards pour les trois prochaines années.

Amélioration de l'équité

- Les mesures proposées dans les budgets de 1998 et de 1999 bénéficient davantage, pour ce qui est de l'impôt fédéral sur le revenu, aux contribuables dont le revenu est plus faible.
- Grâce au budget de 1998, 400 000 Canadiens à faible revenu ne paieront plus d'impôt fédéral sur leur revenu. Les mesures prévues au budget de 1999, élimineront 200 000 autres Canadiens de la liste des contribuables pour un total de 600 000.
- Les célibataires qui gagnent 20 000 \$ ou moins verront leur impôt fédéral sur le revenu réduit d'au moins 10 %.
- Une famille canadienne type de quatre personnes dont une seule gagne un revenu de 30 000 \$ ou moins n'aura aucun impôt fédéral net à payer sur son revenu.
- Les familles dont le revenu ne dépasse pas 45 000 \$ verront leur impôt fédéral réduit d'au moins 10 %, et la diminution sera beaucoup plus importante pour certaines.

Résumé des mesures de dépenses et des mesures fiscales

Les perspectives financières décrites au tableau 1 tiennent compte de toutes les mesures de dépenses et de toutes les mesures fiscales depuis le budget de 1998, mesures qui contribueront à une économie plus forte et à une société plus solidaire.

L'effet financier net des mesures de dépenses et des mesures fiscales proposées depuis le budget de 1998 est résumé au tableau 2. Le coût financier de ces mesures de dépenses et de ces mesures fiscales proposées s'élève à 5,7 milliards de dollars en 1998-1999, à 4,1 milliards en 1999-2000, à 5,6 milliards en 2000-2001 et à 7,5 milliards en 2001-2002.

Tableau 1
État sommaire des opérations
Perspectives financières compte tenu des mesures budgétaires

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
	(milliards \$)			
Opérations budgétaires				
Recettes budgétaires	153,2	156,5	156,7	159,5
Dépenses de programmes	108,8	112,1	111,2	113,2
Solde de fonctionnement	44,4	44,4	45,5	46,3
Frais de la dette publique	40,9	41,4	42,5	43,3
Solde fondamental	3,5	3,0	3,0	3,0
Réserve pour éventualités		3,0	3,0	3,0
Solde budgétaire	3,5	0,0	0,0	0,0
Dette publique nette	579,7	579,7	579,7	579,7
Opérations non budgétaires	9,3	11,5	5,0	7,0
Besoins financiers ou excédent (Opérations de change exclues)	12,7	11,5	5,0	7,0
En % du PIB				
Recettes budgétaires				
Y compris mesures budgétaires	17,7	17,6	17,2	17,0
Moins mesures budgétaires de 1998 et de 1999 et réductions des cotisations d'AE	17,7	17,9	17,8	17,7
Dépenses de programmes	12,6	12,6	12,2	12,0
Frais de la dette publique	4,7	4,7	4,7	4,6
Solde budgétaire	0,4	0,0	0,0	0,0
Besoins financiers ou excédent	1,5	1,3	0,5	0,7
Dette publique nette	66,9	65,3	63,7	61,7

Nota – Les nombres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total.

Sur les quatre exercices de 1998-1999 à 2001-2002, le coût financier des mesures des dépenses et des mesures fiscales s'élève à 22,9 milliards. De cette somme, 14,1 milliards seront consacrés à des mesures de dépenses.

Cela inclut les 6,5 milliards octroyés aux provinces et aux territoires pour les soins de santé, 1,4 milliard pour d'autres initiatives au chapitre de la santé et 2,3 milliards pour d'autres initiatives, y compris l'augmentation des fonds affectés aux programmes pour les Autochtones, à la prévention de la criminalité, à la coopération internationale, au renouvellement du programme de péréquation, aux langues officielles ainsi qu'aux indemnités et autres avantages du personnel militaire canadien.

Un montant de plus de 1,8 milliard de dollars permettra de renforcer la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances, pour ce qui est des programmes d'emploi, ainsi que de la recherche et de l'innovation.

Enfin, des fonds seront aussi affectés au rajustement économique dans un certain nombre de secteurs, notamment le financement déjà annoncé du Programme d'adaptation et de restructuration des pêches canadiennes et du Programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole.

Les mesures d'allégement fiscal d'application générale et celles visant l'équité fiscale, y compris l'augmentation proposée de la PFCE, totalisent 7,7 milliards de dollars sur trois ans.

En outre, les taux de cotisation d'AE ont été réduits en 1999. Pour les employés, le taux a été ramené de 2,70 \$ en 1998 à 2,55 \$ en 1999, avec une réduction correspondante pour les employeurs. Grâce à ces compressions, les Canadiens verseront 1,1 milliard de dollars de moins en cotisations d'AE en 1999.

Depuis 1994, le taux des cotisations d'AE a été réduit de 52 cents. Au total, les employés et les employeurs cotiseront environ 3,5 milliards de dollars de moins en 1999 que si le taux était demeuré au même niveau qu'en 1994.

Tableau 2
Mesures de dépenses et mesures fiscales depuis le budget de 1998

	1998- 1999	1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	Total cumulatif
	(millions \$)				
Mesures de dépenses					
Bâtir une société solidaire					
Amélioration des soins de santé pour les Canadiens					
Augmentation des transferts en espèces au titre du TCSPS			1 000	2 000	3 000
Supplément du TCSPS ¹	3 500				3 500
Total : TCSPS	3 500		1 000	2 000	6 500
<i>Fonds pouvant être affectés aux provinces</i>					
Financement accru des soins de santé dont :		2 000	2 000	2 500	6 500
TCSPS			1 000	2 000	3 000
Supplément du TCSPS		2 000	1 000	500	3 500
Autres initiatives au chapitre de la santé					
Amélioration des systèmes d'information sur la santé	95	28	85	120	328
Promotion de la recherche et de l'innovation en santé ²	160	50	115	225	550
Services de santé pour les Premières nations et les Inuit		20	60	110	190
Mesures de prévention et autres initiatives en santé		49	104	134	287
Total	255	147	364	589	1 356
Autres initiatives	247	510	710	804	2 271
Total « Bâtir une société solidaire »	4 002	658	2 074	3 393	10 127

Tableau 2
*Mesures de dépenses et mesures fiscales
 depuis le budget de 1998 (suite)*

	1998- 1999	1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	Total cumulatif
	(millions \$)				
Bâtir une économie forte					
Poursuite de la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances					
Création du savoir					
Fondation canadienne pour l'innovation ²	100				100
Soutien de la recherche de pointe	16	50	55	55	176
Diffusion du savoir		27	42	27	96
Commercialisation du savoir		121	232	317	670
Soutien de l'emploi		265	265	265	795
Total	116	463	594	664	1 837
Rajustement économique	1 241	645	152	69	2 107
Total « Bâtir une économie forte »	1 357	1 108	746	733	3 944
Total des mesures de dépenses	5 358	1 766	2 820	4 126	14 070
Mesures d'allègement fiscal d'application générale et mesures d'équité fiscale					
Allègements fiscaux d'application générale		1 530	2 555	2 965	7 050
PFCE			225	300	525
Mesures d'équité fiscale		15	25	100	140
Réduction des cotisations d'AE	300	800			1 100
Total	300	2 345	2 805	3 365	8 815
Total des mesures de dépenses et des mesures fiscales	5 658	4 111	5 625	7 491	22 885

¹ Le supplément du TCSPS pour 1998-1999 sera versé à une fiducie administrée par des tiers en 1999-2000, une fois adoptée la loi habilitante.

² Un montant supplémentaire de 200 millions de dollars est affecté à la Fondation canadienne pour l'innovation. On prévoit qu'environ la moitié de ce montant servira à améliorer les infrastructures de recherche dans le domaine de la santé, et l'autre moitié pour améliorer l'infrastructure de recherche dans le secteur de l'environnement, des sciences et du génie.

Les tableaux suivants présentent les initiatives en santé, les mesures axées sur le savoir et l'innovation ainsi que le coût des allègements fiscaux et des mesures d'équité fiscale que renferme le budget de 1999.

Tableau 3
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux

	1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	5 ans
	(milliards \$)					
Crédits supplémentaires pour les soins de santé	2,0	2,0	2,5	2,5	2,5	11,5
dont :						
TCSPS		1,0	2,0	2,5	2,5	8,0
Supplément du TCSPS ¹	2,0	1,0	0,5			3,5
Plancher actuel des transferts en espèces du TCSPS	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	62,5
Total des transferts en espèces du TCSPS	14,5	14,5	15,0	15,0	15,0	74,0
Transferts de points d'impôt du TCSPS	13,9	14,4	15,0	15,6	16,4	75,3
Total – TCSPS	28,4	28,9	30,0	30,6	31,4	149,3

¹ Le gouvernement fédéral comptabilisera en 1998-1999 le montant supplémentaire de 3,5 milliards de dollars affecté au TCSPS. Les paiements seront effectués de manière à accorder un traitement équitable à toutes les administrations, quel que soit le moment où elles leveront des fonds.

Tableau 4
Autres mesures en matière de santé prévues dans le budget de 1999

	1998- 1999	1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	Total
	(millions \$)				
Amélioration des systèmes d'information sur la santé					
Institut canadien de l'information sur la santé	95				95
Autres initiatives d'information sur la santé		20	70	100	190
Reddition de comptes pour les programmes fédéraux en santé		8	15	20	43
Total partiel	95	28	85	120	328
Promotion de la recherche et de l'innovation en santé					
Instituts canadiens de recherche en santé			65	175	240
Hausse des budgets de santé des conseils et organismes de recherche	35	50	50	50	185
Fondation canadienne pour l'innovation ¹	100				100
Fonds RESPI	25				25
Total partiel	160	50	115	225	550
Services de santé des Premières nations		20	60	110	190
Mesures de prévention et autres initiatives de santé					
Nutrition prénatale		10	30	35	75
Salubrité des aliments		15	20	30	65
Substances toxiques		14	14	14	42
Innovations en santé dans les collectivités et en milieu rural		5	20	25	50
Diabète		5	20	30	55
Total partiel		49	104	134	287
Total	255	147	364	589	1 356

¹ Le financement sera haussé de 200 millions de dollars. D'après les subventions accordées en 1998, on prévoit qu'environ la moitié de cette somme servira à appuyer l'infrastructure de recherche en santé.

Tableau 5
*Renforcement de la Stratégie canadienne
 pour l'égalité des chances : savoir et innovation*

	1998- 1999	1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	Total cumulatif
	(millions \$)				
Création du savoir					
Fondation canadienne pour l'innovation ¹	100	–	–	–	100
CRSNG		25	25	25	75
CRSH		5	5	5	15
CNRC	16	5	5	5	31
Biotechnologie		15	20	20	55
Diffusion du savoir					
Collectivités ingénieuses		15	30	15	60
GéoConnexions		12	12	12	36
Commercialisation du savoir					
Banque de développement du Canada ²	50	–	–	–	50
Partenariat technologique Canada		50	50	50	150
Agence spatiale canadienne		41	152	237	430
Réseaux de centres d'excellence		30	30	30	90
Soutien de l'emploi					
Renouvellement de la Stratégie emploi-jeunesse		155	155	155	465
Fonds canadien pour la création d'emplois		110	110	110	330
Total	166	463	594	664	1887

¹ Le budget sera majoré de 200 millions de dollars. Compte tenu des subventions accordées en 1998, on prévoit qu'environ la moitié de cette somme sera affectée à l'infrastructure de recherche dans des domaines autres que la santé.

² L'aide fédérale prend la forme d'une participation au capital-actions. Elle n'est donc pas comptabilisée dans les dépenses budgétaires.

Allègements fiscaux et mesures d'équité fiscale

Tableau 6
Incidence sur les recettes fédérales

Allègements fiscaux d'application générale	1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	Incidence cumulative sur 3 ans
	(millions \$)			
Mesures entrant en vigueur le 1 ^{er} juillet 1999				
Octroi du supplément de 500 \$ à tous les contribuables	-665	-1 110	-1 290	-3 065
Hausse de 175 \$ du revenu en franchise d'impôt	-270	-450	-525	-1 245
Élimination de la surtaxe de 3 %	-595	-995	-1 150	-2 740
Total	-1 530	-2 555	-2 965	-7 050
Mesures d'équité fiscale	-15	-25	-100	-140
Hausse de la PFCE pour les familles à revenu moyen ¹	0	-225	-300	-525
Total – Budget de 1999	-1 545	-2 805	-3 365	-7 715
Pour mémoire : budget de 1998				
Mesures générales et d'équité fiscale	-2 070	-2 405	-2 420	-6 895
Hausse de la PFCE pour les familles à faible revenu ²	-320	-750	-850	-1 920
Total – Budget de 1998	-2 390	-3 155	-3 270	-8 815
Total – Budgets de 1998 et de 1999	-3 935	-5 960	-6 640	-16 530

¹ À compter de juillet 2000. Ce montant s'ajoute à la hausse cumulative de 1,7 milliard de dollars de la PFCE prévue dans les budgets de 1997 et de 1998.

² À raison d'une tranche de 425 millions de dollars en juillet 1999 et d'un montant identique en juillet 2000.

Conclusion

« Premièrement, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, le déficit et la dette augmentaient de façon implacable. Les finances publiques avaient déraillé. Notre réponse a été immédiate. Nous avons d'abord réduit le déficit, pour ensuite l'éliminer. Puis, dans le dernier budget, nous avons commencé à réduire le fardeau de la dette.

Deuxièmement, dans ce budget, nous avons pris des mesures pour accroître la confiance des Canadiens dans leur système de santé et nous avons renforcé les bases d'une économie novatrice et productive.

Troisièmement, nous avons dit dès le départ que l'allègement du fardeau fiscal des Canadiens était une priorité de tous les instants. Nous avons agi en ce sens, à mesure que notre situation financière s'améliorait, visant d'abord ceux dont les moyens étaient les plus modestes.

Et dans ce budget, chaque contribuable canadien se voit accorder un allégement fiscal.

Des déficits perpétuellement en hausse à un budget équilibré, d'un fardeau d'endettement toujours plus lourd à une dette à la baisse, des compressions pénibles aux nouveaux investissements dont nous avons besoin, d'un fardeau fiscal qui ne cessait d'augmenter jusqu'à ce que maintenant il diminue...

Voilà à quoi se résume ce budget. »

Le ministre des Finances, Paul Martin
Le discours du budget de 1999